

A Novell d'indemniser ses clients Linux au cas où...

A peine finalisée l'acquisition de SuSE Linux, ce 12 janvier, Novell adopte une »

mesure de protection » destinée à couvrir ses clients utilisateurs de Linux Enterprise Server 8 contre le risque potentiel de poursuite par SCO, qui menace toujours de faire valoir des copyrights. Novell est le quatrième acteur majeur du monde Linux, après Red Hat, IBM et Intel, à adopter une position aussi engagée auprès de ses clients. Il s'agit pour les éditeurs de rassurer les entreprises qui ont adopté le système d'exploitation Linux, mais également celles qui hésitent à s'y engager tant que la Justice ne se sera pas prononcée sur la reconnaissance ou le déni des droits de SCO concernant l'environnement 'open source'. Pour Novell, le risque de voir SCO s'attaquer à ses clients semble limité. Au moment où l'éditeur finalise son entrée dans ce monde de 'l'open source', il s'agit en priorité de ne pas rater la marche Linux car de plus en plus d'entreprises affirment vouloir s'orienter vers l'OS libre. **Novell confirme ses droits sur Unix**

Profitant de l'annonce sur son engagement d'indemniser ses clients Linux, Novell a révélé quelques informations sur ses droits de propriété contractuelle et intellectuelle sur Unix. Il faut rappeler que Novell a été, durant un temps, propriétaire des droits d'Unix, avant d'en céder une partie à Caldera, racheté ensuite par SCO.

Le contrat passé avec SCO confirmerait les droits de Novell sur Unix et Unixware, et en particulier de licencier Unix, ce qui selon l'éditeur autorise les clients de Novell à utiliser le système. SCO n'a pas encore réagi à ces affirmations.